



---

# Contribution de la communauté de communes du Grésivaudan du SCOT de la Région Urbaine Grenobloise

---

Première contribution au PADD sur la base du document  
*« Quelques éléments au centre des débats » transmis par  
l'EPSCOT (repreant la loi, le diagnostic et les propositions du PADD sur les volets  
habitat, économie, commerce, déplacements et conditions et moyens)*

19 juillet 2010

# Organisation de l'offre en logements

## Proposition du PADD

- Développer l'attractivité résidentielle et se donner les moyens d'accueillir 100 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030 ; c'est-à-dire pouvoir construire 80 000 logements, et environ 4000 /an au cours des premières années
- Équilibrer la croissance démographique sur l'ensemble du bassin de vie
- Chaque territoire s'engage à se donner les moyens de progresser au même rythme de croissance démographique que l'ensemble
- Cet objectif s'applique également à l'ensemble des pôles urbains et des communes
- Ce principe pourra faire l'objet d'une gestion dans le temps et à l'échelle de chaque secteur; par groupes de communes appartenant à une même polarité, ou entre pôles urbains de même type

## Position du Grésivaudan :

- Le Grésivaudan est favorable à une recherche d'équilibre démographique global à l'échelle de la région urbaine grenobloise tout en demandant ici la prise en compte du positionnement stratégique du Grésivaudan dans le Sillon Alpin et de son fonctionnement pour une bonne partie de son territoire avec le bassin de vie chambérien.
- L'objectif de construction nouvelle reste à travailler. Il ne devra pas nuire au développement des secteurs et à l'adéquation habitat/emploi. Il devra tenir compte des besoins locaux (salariés, décohabitation), du vieillissement de la population et de la diminution déjà effective du solde migratoire.
- Dans tous les cas, le Grésivaudan demande à ce que cet objectif de construction nouvelle soit géré à l'échelle des PLH.
- Le Grésivaudan rappelle ici qu'il est favorable au principe d'organisation économe de l'espace incitant à une plus grande densification.

# Organisation territoriale de l'économie

## **Proposition du PADD**

- Conforter les éléments du moteur économique (Université, recherche, hautes technologies)
- Diffuser les avancées technologiques à l'ensemble de l'économie
- Conforter en parallèle l'ensemble du spectre de l'économie productive
- Mais c'est aussi toute l'économie présente qui doit être confortée et lieu d'innovation
- pouvoir disposer d'au moins 700 ha d'espaces économiques supplémentaires d'ici 2030, en priorité réservés aux activités incompatibles avec l'habitat, ainsi qu'aux activités et services d'accompagnement qui doivent aussi y trouver leur place, pour le bon fonctionnement de l'économie ; L'essentiel des futurs espaces dédiés à l'économie, sera en priorité localisé dans des zones d'intérêt commun
- Agir ensemble pour accroître la proportion des emplois accueillis dans les secteurs périphériques (envisager une proportion de 2/3 - 1/3)
- Agir ensemble conjointement, pour conforter les éléments du moteur économique de la région et la place centrale de la Métro dans ce dispositif

## **Position du Grésivaudan :**

- Le Grésivaudan demande l'ouverture à l'urbanisation de quelques nouvelles marges de manœuvre déjà identifiées dans le schéma directeur et la création de nouvelles marges de manœuvre sur des espaces stratégiques. Actuellement, la réserve est de minimum 10 ans sur les espaces communautaires.
- Il demande à ce soit clairement exprimé dans le volet économique du SCOT la volonté de conforter, structurer et innover dans les filières locales que sont le tourisme, la forêt et l'agriculture.
- Il demande à ce que soit clarifiée, dans le document, la notion d'économie présente en parlant plutôt d'activités destinées à la population et aux entreprises.
- Il demande à ce que l'action conjointe dans le domaine économique reconnaisse le rôle de chaque secteur dans le domaine économique et notamment du Grésivaudan
- La proportion des emplois accueillis entre secteurs périphériques et Métro reste à débattre
- Le Grésivaudan rappelle ici qu'il est favorable au principe d'organisation économe de l'espace incitant à une plus grande densification.

# Organisation territoriale du commerce

## **Proposition du PADD**

- Remettre le commerce dans la ville, au service de la proximité, de la qualité urbaine et de la vie sociale
- Tous les commerces dont la nature justifie l'intégration dans la ville, devront être réalisés à l'intérieur des espaces (ou des pôles) urbains centraux, à proximité des commerces et services existants
- Le SCOT veut en conséquence arrêter la création, l'extension et le confortement des zones commerciales spécialisées et des grandes surfaces commerciales généralistes, en périphérie des villes. Ces espaces feront l'objet de mutations qualitatives au bénéfice de toutes les activités économiques nécessaires au territoire et compatibles avec la vocation de la zone concernée
- Le SCOT définira une hiérarchie des pôles urbains et des périmètres d'influence souhaitables
- Le SCOT définira un seuil maximal, pour les grandes surfaces généralistes

## **Position du Grésivaudan :**

- Le Grésivaudan est favorable aux orientations du PADD en faveur de l'organisation territoriale du commerce.
- Certains éléments dont « la mutation qualitative des espaces » restent à débattre en interne.

# Organisation de l'offre de déplacements

## **Proposition du PADD**

- Apaiser les déplacements pour privilégier
- La ville de proximité et l'équilibre des territoires
- Conforter les possibilités d'un développement, économique, culturel et social, durable, améliorer l'équité sociale et les conditions d'une mobilité pour tous, réduire les impacts et les difficultés du système actuel de déplacement
- Réduire les flux, en réduisant les vitesses
- Améliorer fortement les possibilités et les conditions de déplacement des piétons et des cycles sur l'ensemble du territoire
- Renforcer le plus fortement possible, l'offre de transports en commun, à l'intérieur des espaces urbains centraux, denses et continus
- Améliorer l'accessibilité ferroviaire de la région, en particulier pour rejoindre les aéroports, en recherchant des objectifs optimaux, évitant d'éventuels effets indésirables
- Définir une offre de TC attractive, pour tous, mais mesurée, afin d'assurer les échanges nécessaires entre les secteurs, ainsi qu'entre les périphéries et leurs centres urbains
- Conditionner toute nouvelle offre de voirie (voie nouvelle, déviation, dédoublement de voie urbaine, élargissement, accroissement de capacité ...) au respect des objectifs d'équilibre du territoire

## **Position du Grésivaudan :**

- Le Grésivaudan demande à ce que la priorité soit donnée à la coordination entre les AOTU, à l'harmonisation des transports à l'échelle de la RUG et à l'articulation avec les AOT voisines (Savoie...).
- Il demande à ce que soit améliorée l'accessibilité ferroviaire de la région d'une manière générale, la liaison aux aéroports paraissant anecdotique au regard des autres besoins.
- Le Grésivaudan est favorable à la définition d'une offre en transports en commun attractive favorisant les projets de transport en site propre.
- Pour le Grésivaudan, l'apaisement des déplacements, via le chrono aménagement, est réalisable dès lors que les vitesses seront modulées en fonction du niveau de trafic.
- Le Grésivaudan demande à ce que le SCOT tienne compte des décisions déjà prises par les collectivités locales en terme d'aménagement routier et autoroutier.

# Aménagement du cadre de vie

## **Proposition du PADD**

- Mettre en valeur et préserver l'ensemble des espaces naturels, agricoles et forestiers
- Définir, préserver et valoriser la trame verte et bleue
- Valoriser les éléments qui structurent le paysage
- Diviser par deux la consommation d'espace
- Le SCOT définira des objectifs à atteindre, en matière de consommation maximale d'espace.
  - Il précisera des consommations maximales, selon les types d'habitat et les territoires.
  - Il définira des densités minimales, dans certains types d'espaces urbains (centres, axes TC).
  - Il définira aussi des principes d'organisation économe de l'espace, incitant à une plus grande intensité des aménagements urbains.
- Phaser le développement urbain, pour préserver l'agriculture, l'environnement et les paysages
- les espaces d'extension qui seront inscrits dans le SCOT, au-delà des quantités déjà disponibles dans les PLU, resteront, dans un premier temps, classés en espaces naturels ou agricoles
- Le SCOT devra prévoir des modalités qui permettront de phaser le développement urbain, de manière à préserver, en priorité, les espaces ayant une valeur agricole, environnementale ou paysagère
- Engager une réduction des espaces urbanisables
- Les territoires souhaitent s'engager dans un processus de réduction des espaces constructibles (SD et PLU).
- Le SCOT devra définir les modalités et les contenus de cette réduction

## **Position du Grésivaudan :**

- Le Grésivaudan est favorable aux orientations du PADD en faveur de la mise en valeur et de la préservation de l'ensemble des espaces naturels, agricoles et forestiers et de consommation d'espaces.
- Il émet cependant une réserve quant à la mesure proposée de phasage de l'urbanisation qui risque d'être un élément de blocage à la faisabilité d'opérations mixtes nécessitant d'intervenir dans des zones de futures urbanisation.
- Il demande à ce que soit nuancé l'engagement de « certains territoires » dans un processus de réduction des espaces constructibles étant entendu que cette démarche sera fondée sur la base du volontariat des communes d'aller ou non dans ce sens.

# Conditions et moyens d'efficacité

## **Proposition du PADD**

- Consolider le périmètre du bassin de vie, comme échelle pertinente pour gouverner le territoire
- Faire de l'offre de déplacement, un véritable outil d'incitation à l'équilibre des territoires et à la ville de proximité
- Réduire les concurrences entre collectivités locales, pour agir ensemble à l'équilibre des territoires
- Faire de l'établissement public du SCOT, le lieu de construction des décisions collectives
- Se donner les moyens d'ingénierie nécessaire à l'échelle de la RUG, pour aider les territoires à initier les politiques et les projets nécessaires à un développement soutenable

## **Position du Grésivaudan :**

Le Grésivaudan rappelle ici que le SCOT est avant tout un lieu de concertation et de mise en cohérence des politiques publiques et non un lieu de « gouvernance » des territoires.